

Recettes spécifiques des administrations liées à la route

En 2008, , les recettes spécifiques apportées par la route aux administrations publiques (Etat et collectivités locales), restent stables à environ 35,5 milliards d'euros

en milliards d'euros courants	2007	2008
Certificats d'immatriculation	1,9	1,9
Vignettes (1)	0,0	0,0
Taxes sur l'assurance automobile	3,2	3,1
Taxe sécurité sociale sur l'assurance automobile (2)	1,0	1,0
Taxe sur les voitures de sociétés	1,1	1,1
Taxe à l'essieu	0,2	0,2
Taxes spécifiques sur les carburants (3)	28,1	27,5
Droits de timbres sur contrats de transport	0,0	0,0
Redevance domaniale (autoroutes concédées) (4)	0,17	0,17
Taxe d'aménagement du territoire (autoroutes concédées) (5)	0,53	0,53
Total fiscalité automobile spécifique	35,9	35,5
Taxes totales sur les carburants (p.m.)	31,4	31,1
Dividendes des sociétés d'autoroutes	-	-
Amendes forfaitaires de la circulation (6)	0,47	0,60

(1) Au profit des départements : totalement supprimée en 2006 ; une taxe à l'achat a été instituée en 2008.

(2) Versée au budget général à partir de 2004, à la Sécurité Sociale à partir de 2005.

(3) TIPP, TVA sur TIPP ; à partir de 2003, une partie de la TIPP est reversée aux départements (environ 5 milliards d'euros) au titre de la prise en charge du RMI ; à partir de 2006, les régions prélèvent directement un supplément de TIPP plafonné à 1,77 c€/l pour le supercarburant et 1,15 c€/l pour le gazole.

(4) Au profit de l'AFITF (Agence pour le Financement des Infrastructures de Transport de France) à partir de 2005.

(5) Au profit du FITTVN (Fonds d'Intervention pour les Transports Terrestres et Navigables) jusqu'en 2000, du budget général à partir de 2001, puis de l'AFITF à partir de 2006.

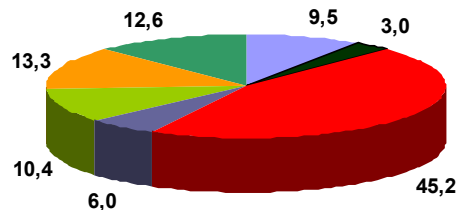
(6) Les amendes forfaitaires sont reversées en général aux communes, et en Ile-de-France aux communes, à la région et au STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France). Les amendes au titre du contrôle-sanction automatisé sont partiellement versées à l'AFITF (100 millions d'euros en 2006 et 2007).

Source : URF

Budget annuel par poste de dépenses (en %)

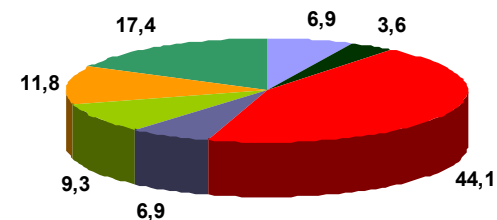
Renault Clio III 1,2 I 5CV 5

2008 : essence



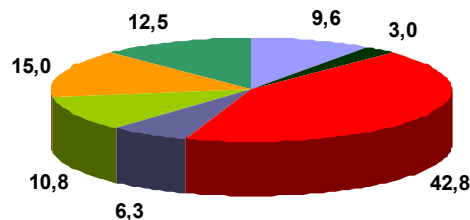
Peugeot 308 HDI 90 Confort Pack FAP 5 CV 5 portes

2008 : diesel



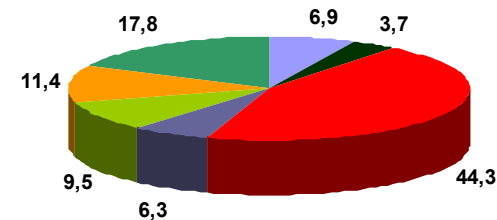
Renault Clio III 1,2 I 5CV 5

2007 : essence



Peugeot 308 HDI 90 Confort Pack FAP 5 CV 5 portes

2007 : diesel



Source : FFAC